### L'an DEUX MILLE TREIZE, le vingt deux OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la commune de PORTEL-des-CORBIÈRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Roger BRUNEL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 16 octobre 2013

Nombre de conseillers: En exercice: 14. Présents: 12. Procurations: 2. Votants: 14. Majorité absolue: 8

**Présents**: MMES MALLET. ALLOUL. MARTY. PASCAL et MRS BRUNEL. CARBOU. CARLA. SERRAL. AUZOLLE Henri. AUZOLLE Nicolas. LINARES. TEXIER.

Absente excusée : Monsieur Frédéric FERRANDEZ donnant procuration à Monsieur Nicolas AUZOLLE

Absente excusée: Madame Delphine TENA donnant procuration à Monsieur Roger BRUNEL

Madame Brigitte PASCAL a été élue secrétaire de séance.

Domaine 7 Sous-domaine 7.5

POUR: 13 \* CONTRE: 0 \* ABSTENTION: 1

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Aude pour la construction d'une école maternelle -

Monsieur le Maire expose à ses collègues le projet de construction d'une école maternelle dont le coût prévisionnel s'élève à 475 275 € H.T. soit 568 428,90 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Général de l'Aude au titre des «équipements scolaires ».

Considérant le dossier technique élaboré par le Groupement FERRIE - BET VERGE/C.I.T.E. et BET MONTOYA, maître d'œuvre de l'opération,

Considérant la demande de subvention déposée au titre de la dotation des équipements des territoires ruraux, le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût prévisionnel H.T.	475 275,00 €	
Conseil Général de l'Aude	142 582,50 €	30 %
D.E.T.R.	190 110,00 €	40 %
Autofinancement communal	142 582,50 €	30 %

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal délibère et décide à la majorité,

- D'arrêter le projet de construction d'une école maternelle,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- De solliciter une demande de subvention au titre des équipements scolaires auprès du Conseil Général de l'Aude,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

### Certifié exécutoire

**Le 23 OCTOBRE 2013** 

Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de NARBONNE Le 23 OCTOBRE 2013
Et de la publication

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures. La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du CGCT.

Roger Brunel.

Maire de la Commune de Portel des Corbières

## L'an DEUX MILLE TREIZE, le vingt deux OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la commune de PORTEL-des-CORBIÈRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Roger BRUNEL, Maire. Date de la convocation du Conseil Municipal: 16 octobre 2013

Nombre de conseillers : En exercice : 14 . Présents : 12. Procurations : 2 . Votants : 14 . Majorité absolue : 8

Présents: MMES MALLET. ALLOUL. MARTY. PASCAL et MRS BRUNEL. CARBOU. CARLA. SERRAL. AU-ZOLLE Henri. AUZOLLE Nicolas. LINARES. TEXIER.

Absente excusée : Monsieur Frédéric FERRANDEZ donnant procuration à Monsieur Nicolas AUZOLLE

Absente excusée: Madame Delphine TENA donnant procuration à Monsieur Roger BRUNEL

Madame Brigitte PASCAL a été élue secrétaire de séance.

Domaine 7 Sous-domaine 7.5

POUR: 13 \* CONTRE: 0 \* ABSTENTION: 1

## Objet: Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la construction d'une école maternelle -

Monsieur le Maire expose à ses collègues le projet de construction d'une école maternelle dont le coût prévisionnel s'élève à 475 275 € H.T. soit 568 428,90 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) dans le cadre du maintien et du développement des services au public en milieu rural,

Considérant le dossier technique élaboré par le Groupement FERRIE - BET VERGE/C.I.T.E. et BET MONTOYA, maître d'œuvre de l'opération,

Considérant la demande de subvention déposée auprès du Conseil Général de l'Aude au titre des équipements scolaires, le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût prévisionnel H.T.	475 275,00 €	
D.E.T.R.	190 110,00 €	40 %
Conseil Général de l'Aude	142 582,50 €	30 %
Autofinancement communal	142 582,50 €	30 %

Une bonification du taux de subvention est également sollicitée en prenant en considération des clauses d'insertion sociales qui seront prescrites dans les dossiers de consultation des entreprises.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal délibère et décide à la majorité,

- D'arrêter le projet de construction d'une école maternelle,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus de même qu'une bonification du taux de subven-
- De solliciter une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

### Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de NARBONNE **Le 23 OCTOBRE 2013** Et de la publication

**Le 23 OCTOBRE 2013** 

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures. La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L,2221-7 et L.2121-7 du CGCT.

Roger Brunel

Maire de la Commune de Portel des Corbiè

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La pr dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpelier. Précision faite que la requête présentée plésant le tribunal a bution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

### L'an DEUX MILLE TREIZE, le vingt deux OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la commune de PORTEL-des-CORBIÈRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Roger BRUNEL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 16 octobre 2013

Nombre de conseillers : En exercice : 14 . Présents : 12. Procurations : 2 . Votants : 14 . Majorité absolue : 8

Présents: MMES MALLET, ALLOUL, MARTY, PASCAL et MRS BRUNEL, CARBOU, CARLA, SERRAL, AUZOLLE Henri, AUZOLLE Nicolas, LINARES, TEXIER.

Absente excusée : Monsieur Frédéric FERRANDEZ donnant procuration à Monsieur Nicolas AUZOLLE

Absente excusée : Madame Delphine TENA donnant procuration à Monsieur Roger BRUNEL

Madame Brigitte PASCAL a été élue secrétaire de séance.

Domaine 7 Sous-domaine 7.5

POUR: 14 \* CONTRE: 0 \* ABSTENTION: 0

# <u>Objet</u>: Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Aude pour les travaux sur route départementale en traverse d'agglomération RD3 - voirie

Monsieur le Maire expose à ses collègues le projet d'aménagement de la traversée d'agglomération RD3 dont le coût prévisionnel s'élève à 1 650 000 € H.T. soit 1 973 400 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Général de l'Aude au titre des «travaux sur route départementale en traverse d'agglomération ».

Considérant le dossier technique élaboré par le Cabinet d'études René GAXIEU en qualité de maître d'œuvre,

Considérant que les travaux se dérouleront sur 3 tranches :

- tranche 1: 2014/2015 - tranche 2: 2015/2016 - tranche 3: 2016/2017

les plans de financement annuels de cette opération seraient les suivants :

	%	Tranche 1 2014-2015	Tranche 2 2015-2016	Tranche 3 2016-2017	Coût total Prévisionnel H.T.
Coût prévisionnel H.T.		689 000	491 000	470 000	1 650 000
Conseil général de l'Aude	25	172 250	122 750	117 500	412 500
Autofinancement de la commune	75	516 750	368 250	352 500	1 237 500

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité,

- D'arrêter le projet d'aménagement de la traversée d'agglomération,
- D'adopter le plan de financement triennal exposé ci-dessus,
- De solliciter une demande de subvention au titre les travaux sur route départementale en traverse d'agglomération auprès du Conseil Général de l'Aude pour les exercices budgétaires 2014, 2015 et 2016,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

### Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de NARBONNE Le 23 OCTOBRE 2013
Et de la publication

**Le 23 OCTOBRE 2013** 

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures. La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du CGCT.

Roger Brunel.

Maire de la Commune de Portel des Corbières

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut égarement thire l'objet d'un recours contentieu dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpelier. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

## L'an DEUX MILLE TREIZE, le vingt deux OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la commune de PORTEL-des-CORBIÈRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Roger BRUNEL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 16 octobre 2013

Nombre de conseillers : En exercice : 14 . Présents : 12. Procurations : 2 . Votants : 14 . Majorité absolue : 8

Présents: MMES MALLET. ALLOUL. MARTY. PASCAL et MRS BRUNEL. CARBOU. CARLA. SERRAL. AUZOLLE Henri. AUZOLLE Nicolas. LINARES. TEXIER.

Absente excusée : Monsieur Frédéric FERRANDEZ donnant procuration à Monsieur Nicolas AUZOLLE

Absente excusée : Madame Delphine TENA donnant procuration à Monsieur Roger BRUNEL

Madame Brigitte PASCAL a été élue secrétaire de séance.

Domaine 7 Sous-domaine 7.5

POUR: 14 \* CONTRE: 0 \* ABSTENTION: 0

# <u>Objet</u>: Demande de subvention auprès du Grand Narbonne, communauté d'agglomération pour les travaux sur route départementale en traverse d'agglomération RD3

Monsieur le Maire expose à ses collègues le projet d'aménagement de la traversée d'agglomération RD3 dont le coût prévisionnel s'élève à 1 804 000 € H.T. soit 2 157 584 € T.T.C. est susceptible de bénéficier d'une subvention du Grand Narbonne, communauté d'agglomération au titre des «traversées de village ».

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-5210 en date du 26 décembre 2002 portant création de la Communauté d'Agglomération de La Narbonnaise et notamment son article 5 relatif aux compétences,

Vu la délibération n° 053-2011 en date du 06 juillet 2011 de la commune de Portel-des-Corbières relative à l'adhésion au Grand Narbonne, communauté d'agglomération au 1er janvier 2012,

Considérant le dossier technique élaboré par le Bureau d'Etudes René GAXIEU en qualité de maître d'œuvre, Considérant le coût prévisionnel et le plan de financement de cette opération :

Considérant que le montant des travaux est supérieur à 200 000 € H.T.,

	Tranche 1 2014-2015	Tranche 2 2015-2016	Tranche 3 2016-2017	Coût total Prévisionnel € H.T.
Coût prévisionnel H.T.	757 000	526 000	521 000	1 804 000
Grand Narbonne, communauté d'agglomération				150 000
Autofinancement de la commune				1 654 000

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal délibère et décide à la majorité,

- D'arrêter le projet d'aménagement de la traversée d'agglomération,
- D'adopter le plan de financement triennal exposé ci-dessus,
- De solliciter une demande de subvention au titre des «traversées de village » auprès du Grand Narbonne, communauté d'agglomération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

### Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de NARBONNE Le 23 OCTOBRE 2013

Et de la publication

**Le 23 OCTOBRE 2013** 

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures. La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du CGCT.

Roger Branel
Maire de la Commune de Portel des Corbières

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpelier. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridiretoimelle.

### L'an DEUX MILLE TREIZE, le vingt deux OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la commune de PORTEL-des-CORBIÈRES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Roger BRUNEL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 16 octobre 2013

Nombre de conseillers : En exercice : 14 . Présents : 12. Procurations : 2 . Votants : 14 . Majorité absolue : 8

**Présents**: MMES MALLET, ALLOUL, MARTY, PASCAL et MRS BRUNEL, CARBOU, CARLA, SERRAL, AUZOLLE Henri, AUZOLLE Nicolas, LINARES, TEXIER,

Absente excusée : Monsieur Frédéric FERRANDEZ donnant procuration à Monsieur Nicolas AUZOLLE

Absente excusée : Madame Delphine TENA donnant procuration à Monsieur Roger BRUNEL

Madame Brigitte PASCAL a été élue secrétaire de séance.

Domaine 7 Sous-domaine 7.5

POUR: 14 \* CONTRE: 0 \* ABSTENTION: 0

<u>Objet</u>: Demande de subvention auprès du S.Y.A.D.E.N. (syndicat audois d'énergies) pour les travaux d'éclairage public, 1ère tranche, sur route départementale en traverse d'agglomération RD3

Monsieur le Maire expose à ses collègues le projet d'aménagement de la traversée d'agglomération RD3 dans lequel seront inclus les travaux d'éclairage public dont le coût prévisionnel pour la 1ère tranche s'élève à  $27\,674,00\,\in\mathrm{H.T.}$  soit  $33\,098,10\,\in\mathrm{T.T.C.}$ 

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Syndicat Audois d'Energies (S.Y.A.D.E.N.).

Considérant que les travaux se dérouleront sur 3 tranches :

- tranche 1: 2014/2015 - tranche 2: 2015/2016 - tranche 3: 2016/2017

Considérant que la présente demande de subvention est relative à la 1ère tranche sur la base du plan de financement suivant :

	%	Tranche 1: 2014-2015
Coût prévisionnel H.T.	100	27 674,00
SYADEN	60	16 604,40
Autofinancement de la commune	75	11 069,60

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité,

- D'arrêter le projet d'éclairage public, 1ère tranche, pour l'aménagement de la traversée d'agglomération.
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- De solliciter une demande de subvention pour les travaux d'éclairage public sur route départementale en traverse d'agglomération auprès du SYADEN pour la 1ère tranche 2014/2015
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

#### Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de NARBONNE Le 29 OCTOBRE 2013
Et de la publication

**Le 29 OCTOBRE 2013** 

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures. La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du CGCT.

Roger Brunel. Maire de la Commune de Portel des Corbières